

Comité Syndical En synthèse *

1er décembre 2021



Que retenir de la réunion du 1er décembre 2021 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

DE NOUVELLES DÉSIGNATIONS DANS DIVERS ORGANISMES

Suite à des démissions et aux élections régionale et départementale :

- Bernard CHAMPANHET d'Annonay et Vice-Président au Tourisme et aux Loisirs du Parc a été désigné pour siéger à l'Office du tourisme du Pilat. Pierre-Antoine GAILLARD de Malleval sera son suppléant.
- Marie-Catherine FAURE de Saint-Romain-les-Atheux a été désignée pour représenter le Parc au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Monts du Pilat (Maison de l'Eau) aux côtés de Jean-Philippe PORCHEROT de Doizieux et Vice-Président à l'éducation, à la sensibilisation et aux actions culturelles du Parc.
- Emmanuel MANDON, conseiller régional et Président du Parc, a été élu pour participer aux instances du Comité national d'action sociale.
- Valérie PEYSSELMON, conseillère départementale de la Loire et Vice-Présidente du Parc en charge de l'agriculture et de la forêt, sera désormais membre titulaire du comité de programmation LEADER.
- Philippe MARION, conseiller départemental du Rhône devient membre titulaire de la commission d'appels d'offres et Laurent SOY de Saint-Cyr-sur-le-Rhône sera son suppléant.

DES TARIFS RELATIFS À DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Un poster à destination du grand public été créé afin de montrer la beauté de la nature du Pilat et d'inciter à agir en faveur de sa préservation. Il est proposé à la vente au coût de 3 €.

Le Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » est mené pour lutter contre la fragmentation des espaces, la plus importante cause de perte de biodiversité dans le monde. Elle limite, en effet, la capacité des espèces à réaliser les déplacements nécessaires pour leur survie. Dans le cadre de ce contrat, le Parc a fait l'acquisition d'une caravane destinée à sensibiliser le grand public aux enjeux de connectivité écologique.

La caravane et la mobilisation de 2 animateurs sont donc proposées gratuitement aux communes où les enjeux sont les plus forts (se renseigner auprès du Parc).

Pour toutes les autres communes, la mise à disposition de la caravane et ses animateurs coûtera 656 € pour une demi-journée et 1022 € pour la journée.



Poster biodiversité

DES DECISIONS ET DÉBATS BUDGETAIRES

Décision modificative budgétaire :

Une somme de 215 520 € en fonctionnement et un total de 147 729 € en investissement ont été inscrits en recettes et dépenses au budget 2021. Ces crédits supplémentaires permettront, par exemple :

- le recours à une apprentie dans le cadre du programme de plantation de haies ;
- la réalisation de dépenses d'études ou de communication en lien avec la révision de la Charte ;
- la mise en œuvre du Plan Paysage – Transition Energétique ;
- le lancement de la constitution d'un conservatoire des savoir-faire du Pilat.

Débat sur les orientations budgétaires de l'année 2022 :

Le manque de visibilité sur les recettes potentielles futures a invité le comité syndical à la prudence quant aux dépenses à envisager pour l'année 2022. La principale dépense d'un Parc étant sa masse salariale, des questions se poseront quant à la politique salariale à conduire à l'avenir.

Le prévisionnel d'activités 2022 montre la diversité d'actions menées par le Parc. L'adéquation entre le niveau d'activité de l'équipe salariée du Parc et sa taille doit être un souci permanent. Il est également précisé que le temps passé en recherche de financement et à la justification du bon usage des fonds obtenus a considérablement augmenté.

Une gestion des amortissements revisitée :

La concordance entre l'inventaire des biens amortissables ayant vocation à être intégrés dans l'actif du Parc et les amortissements réalisés a été travaillée en lien avec le comptable publique. Il a donc été proposé de statuer sur les corrections effectuées qui sont sans incidence sur le budget du Parc. Des durées d'amortissement spécifiques ont également été validées pour l'observatoire territoriale de la forêt (projet lancé fin 2021) et pour les haies plantées.

L'ACTUALITÉ DES RÉSEAUX DE PARC

National :

Le Président a été réélu au Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Il continuera à assurer la présidence de la commission biodiversité du réseau national des 58 Parcs naturels régionaux.

Martine MAZOYER de Véranne, qui représente également le Parc du Pilat à la Fédération, a indiqué aux délégués du Parc que, lors de l'assemblée générale de la Fédération le 24 novembre,

- une convention a été signée avec les Ministères de la Transition Ecologique et de l'Education Nationale au sujet de la mission d'éducation des Parcs,
- la bande annonce d'un film sur la transition écologique a été projetée. La Fédération a contribué à sa réalisation,
- la plateforme de commercialisation des offres de séjours « Destination Parc » a été inaugurée. Le Pilat fait partie des 15 Parcs pionniers qui ont contribué à sa mise en place.
<https://www.destination-parcs.fr/>

Massif central :

Laura LEOTOING déléguée générale de l'association Inter Parcs Massifs Central (IPAMAC) a présenté cette association présidée par Emmanuel MANDON et dont le siège est à Pélussin. Elle réunit 11 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes. Elle a été créée en 1998 pour permettre aux Parcs de décliner les politiques de l'État, des Régions et de l'Union européenne relatives au Massif central. Le fonctionnement et l'utilité d'IPAMAC ont été illustrés au travers de la création de séjours itinérants pour les personnes en situation de handicap, action à laquelle le Pilat a participé. L'actualité principale de l'association est le renouvellement de la convention financière avec le Commissariat du Massif central pour la période 2022-2024.

Régional :

Le Président a informé de l'actualité de l'association des parcs d'Auvergne Rhône Alpes pour laquelle il assume les fonctions de trésorier. Son Président Jacques ADENOT, président du Parc du Vercors doit prochainement rencontrer Frédéric BONNICHON, Vice-Président de la Région en charge des Parcs naturels régionaux. Pour 2022, les Parcs mutualiseront le recours à un stagiaire qui travaillera sur les outils pédagogiques créés par les différents Parcs. Six Parcs dont le Pilat poursuivront la mutualisation d'un poste de géomaticien.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr